

L'actu du jour

Qu'est-il arrivé à Nicolas Sarkozy ?

Nicolas Sarkozy a été interrogé par des policiers, la semaine dernière, dans le cadre d'une enquête. C'est la première fois qu'un ancien président de la République est ainsi placé en « garde à vue ».



L'ancien président de la République, Nicolas Sarkozy, a été interrogé par des policiers, lors d'une garde à vue, à propos d'une enquête judiciaire (© Jacques Demarthon/AFP).

Que s'est-il passé ?

Nicolas Sarkozy est l'ancien président de la République française. Même s'il n'occupe plus ce poste, tu entends encore beaucoup parler de lui. Il est notamment pressenti pour être le prochain candidat de l'UMP, l'un des partis opposés à celui du président François Hollande, lors des prochaines élections en 2017.

Tu as également entendu parler de lui ces derniers jours, car il a été interrogé par la police. **On dit qu'il a été placé en garde à vue.**

C'est quoi, une garde à vue ?

Cinq policiers sont venus chercher l'ex-président, à son domicile, à Paris. Ils l'ont conduit ensuite à Nanterre, en région parisienne, dans un commissariat spécial, qui s'occupe des grandes affaires de corruption.

Il a été interrogé pendant 15 heures. Il n'a pas été assisté d'un avocat,

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que, mardi dernier, l'ancien président de la République a été interrogé par la police à propos d'une enquête où il est soupçonné d'avoir enfreint la loi.

comme le prévoit la loi, car son avocat était lui-même interrogé par la police, à propos de la même enquête, au même moment.

Puis, au bout de 15 heures d'interrogatoire, deux juges ont expliqué à Nicolas Sarkozy pourquoi il est soupçonné d'avoir commis une infraction.

De quoi est accusé Nicolas Sarkozy ?

L'ancien président est soupçonné de trois choses graves.

- D'avoir cherché à **obtenir des informations confidentielles** sur une autre enquête de police le concernant. C'est illégal.
- D'avoir **utilisé son pouvoir** de président pour promettre quelque chose à quelqu'un, en échange de ces informations secrètes. C'est un magistrat qui lui aurait donné ces informations, en échange d'un poste bien placé. Cela s'appelle **le trafic d'influence**, et c'est puni par la loi.
- D'avoir **voulu brouiller les pistes d'une enquête**. Le téléphone portable de l'ancien président était sur écoute : les policiers enquêtaient ainsi sur une autre affaire concernant Nicolas Sarkozy. Ce dernier aurait donc utilisé un autre téléphone pour discuter avec ces avocats, et complices, et décider ce qu'il devait dire « officiellement » sur sa ligne téléphonique écoutée.

Que risque-t-il ?

À la sortie du bureau des juges, Nicolas Sarkozy s'est fermement défendu lors d'une interview télévisée. C'était la première fois que l'ancien chef d'État répondait à des journalistes depuis sa défaite aux présidentielles de 2012.

Les soupçons dont il fait l'objet sont passibles de 10 ans de prison, d'une amende de 1 million d'euro, la privation de ses droits civiques (le droit de vote) et l'interdiction d'exercer une fonction publique pendant dix ans. Il ne pourrait donc plus se présenter à aucune élection politique. **L'enquête montera si oui ou non, l'ancien président a enfreint la loi.**

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)